

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 496.32-2021

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, a adopté le règlement numéro 496.32-2021 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.32-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE MODIFIER LA HAUTEUR PERMISE DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX SITUÉS DANS LA ZONE MIX-8

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 25^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

La greffière adjointe,

Nicole Richard